



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 14 juillet 2023

#### **Mesures réglementaires applicables dans le Finistère jusqu'au 15 juillet en raison des risques de troubles à l'ordre public**

Le préfet du Finistère, Philippe Mahé, rappelle que Mme la Première Ministre a, par décret le 8 juillet, **interdit la vente, le port et le transport d'engins pyrotechniques et d'artifices de divertissement jusqu'au 15 juillet inclus, sur l'ensemble du territoire national - hors professionnels agréés.**

Considérant les violences urbaines connues ces dernières semaines, dans le Finistère les mesures complémentaires en vigueur sont les suivantes :

- **sur l'ensemble du département, sont interdits, jusqu'au 15 juillet 2023 inclus la vente au détail** dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantées dans toutes les communes du département du Finistère et le transport sans motif légitime sur le territoire de ces mêmes communes, **dans un récipient transportable, de produits chimiques, inflammables ou explosifs sous la forme liquide, solide ou gazeuse** (en particulier : essence, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) ;

- **sur le territoire de Brest Métropole, des communes de Saint-Renan et de Quimper, jusqu'au 15 juillet 2023 inclus, sont également interdits le port et le transport, sans motif légitime, d'armes, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme** au sens de l'article 132-75 du code pénal.

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)